



INTERSYNDICALE PERSONNELS DE L'ENVIRONNEMENT

Fonctionnaires et contractuels de l'ONCFS, ONEMA, Parcs Nationaux, Conservatoire du Littoral, Agence des Aires Marines protégées, ATEN, PNF, EPMP

AUDIENCE AU CABINET DE MADAME ROYAL vendredi 18 décembre 2015

L'intersyndicale des personnels de l'Environnement (**ISE : CGT, FSU, FO, UNSA, Solidaires**) a été reçue au Cabinet du MEDDE le 18 décembre pendant deux heures, suite à l'engagement pris lors de l'action au CA de l'ONCFS le 11 décembre. Participants : M. MOURLON (conseiller social au Cabinet) M. BOUVIER (conseiller eau et biodiversité), DRH ONEMA et ONCFS, DGALN, SG MEDDE DRH.

L'ISE a, mis en avant les revendications de la plateforme, argumenté et demandé sans relâche les réponses attendues de la ministre en soulignant l'échéance de la grève et des manifestations du 4 février 2016.

Les réponses du Cabinet sont en italiques ci-dessous.

❖ **ATE vers TE avec reclassement au 1^o grade du NES B**

Réponse: *les 150 reclassements peuvent être obtenus en une seule fois et non plus en trois ans, j'en ai l'assurance au niveau des cabinets Fonction Publique et Budget...*

ISE : nous vous demandons, vous le savez très bien, non pas de recycler la mesure décidée en 2011 (150 entre 2011 et 2013..), mais le reclassement des 1500 ATE en TE. Les arguments fonctionnels et compétences des inspecteurs de l'environnement doivent être repris par la Ministre, le coût de ces requalifications doit être précisé, assumé puis défendu par la Ministre...

Réponse: *je suis d'accord pour voir ce qu'il est « raisonnable de demander budgétairement » et demande aux services une estimation des coûts, ainsi qu'une préparation des argumentaires de requalification au vu des évolutions de compétences depuis 2011... Nous pourrions ainsi voir ensemble « fin janvier/début février » ces données... La DRH indique que les 150 requalifications d'ATE en TE, prévues par le plan en l'état se chiffrent à environ 300.000 € et donc que 1500 pourraient correspondre à 3 M€...*

❖ **Intégration des TE aux second et troisième grades du NES B - Promotions à la catégorie A**

Réponse : *il faut objectiver le débat avec une référence aux fonctions dans la logique des évolutions de carrières et de rémunérations... La DRH précise que, selon les règles générales du NES, l'indice sommital actuel du corps de TE empêche une intégration directe au second et troisième grade du NES contrairement à celui des TSE...*

ISE : l'intégration de corps entiers à trois grades s'est réalisée aux second et troisième grades du NES au MEDDE (cas des TSE), mais aussi au MAFF (TSA), avec des indices de départ différents... Nous rappelons notre demande liée à l'intégration du NES pour que la partie indiciaire se développe au détriment de l'indemnitaire, en pensant à la retraite des agents, cela doit aussi entrer en ligne de compte dans l'intégration au NES...

Réponse : *nous sommes ouverts et la DRH devra vous rencontrer pour approfondir cet échange d'arguments...*

ISE : l'accès à la catégorie A des TE demeurent dérisoire avec des volumes moyens de 2/an au corps d'IAE. Outre ce volume dérisoire, des TE peuvent ne pas candidater car ils n'ont pas de certitude de

pouvoir effectuer leur mobilité professionnelle dans leur établissement, un autre établissement environnement, voir au MEDDE...

Réponse : nous allons regarder cela avec la DRH, des propositions d'amélioration doivent vous être faites dans la discussion à venir du NES et des contacts doivent être pris à ce sujet avec le MAAF...

❖ **Égalité des taux moyens de primes quel que soit l'établissement**

Réponse : avec les chantiers « AFB », mutualisation ONCFS/ONEMA/AFB, établissements « rattachés » Parcs Nationaux, nous avons conscience que l'alignement des primes est nécessaire...

❖ **Contractuels : amélioration de carrières par le nouveau statut, déprécarisation par des CDisation, et ouverture d'un droit à titularisation à de bonnes conditions par un décret particulier**

Réponse : depuis la réunion interministérielle du 24 septembre dernier, qui a donné un accord de principe au quasi statut, nous prenons du retard pour préciser des projets à vous soumettre après les fiches de cet été, car le guichet unique Fonction Publique/Budget ne répond pas vite... L'objectif est d'aboutir avec des textes pour l'été 2016...

ISE : la précarité n'a pas reculé. Certains EP (AAMP ou Parcs Nationaux notamment) continuent d'enchaîner les CDD sur des fonctions permanentes : cela est inadmissible. Le projet de quasi statut doit intégrer les CDD sur des fonctions permanentes en les CDisant. La Cdisation au bout de 6 ans de CDD est un droit général, mais d'une part on doit faire mieux lors du reclassement dans le quasi statut et d'autre part des EP continuent de faire tourner les CDD pour éviter les 6 ans... Enfin dans la discussion de l'article du projet de loi Biodiversité sur le quasi statut commun des EP à prendre par décret, des amendements parlementaires à l'Assemblée, puis au Sénat, complétant l'article en ouvrant une option possible entre quasi statut de contractuels et titularisation à des conditions définies par décret ont été écartées au nom de l'article 40 (amendement entraînant une charge).

Réponse : ce que vous dites doit être examiné. Ainsi la préfiguration AFB a recensé 98 ETP hors plafond d'emplois des 4 entités fusionnées. C'est un problème. Les possibilités de titularisation aux conditions de la loi Sauvadet sont étendues jusqu'en 2020 par les amendements à la loi déontologie fonction publique. Nous allons nous rapprocher des Parlementaires pour voir si le gouvernement a conseillé l'article 40 rejetant les amendements option titularisation...

❖ **Emplois et moyens**

L'ISE demande que les effectifs et moyens nécessaires aux missions « Eau et Biodiversité » fassent l'objet d'une discussion et d'un engagement de la ministre. A ce jour comme seule réponse aux rapports de préfiguration AFB demandant le doublement des moyens, nous avons 76 suppressions d'emplois au PLF 2016 défendue par la ministre dans les EP Environnement et des projets de « mutualisation ». Nous demandons de passer de 1200 effectifs prévus pour l'AFB à 2000 en quelques années, ce qui suppose des recrutements indispensables dans les différentes compétences. Enfin nous soulignons que le renouvellement ou non des détachements des fonctionnaires qui ne sont pas en « PNA », qu'ils soient Etat ou collectivité, devient une variable de précarité des agents, à la main des DG d'établissements pour tenir des plafonds d'emplois en baisse.

Réponse : les questions d'emplois devront bien être examinées au comité de suivi AFB en février ou mars, nous ne voulons pas évacuer le sujet car le PLF 2017 se prépare dès le mois d'avril prochain. La ministre s'engagera en temps voulu par la suite... Le volume des emplois actuels « hors plafonds » (96) dans les 4 établissements intégrés à l'AFB est aussi un problème à résoudre... La DRH devra préciser quels sont les recrutements prévus en 2016 pour les EP Environnement parmi les 1400 recrutements annoncés pour 2016 par les deux ministres au CTM du 1^o octobre dernier...

❖ Rétablissement de la prime de mobilité et annulation des « trop perçus » à l'ONEMA

Réponse : le projet de décret rétablissant la prime de mobilité pour les 105 agents de l'ONEMA a été signé au MEDDE et est au contreseing des ministres Budget/Fonction Publique : son entrée en vigueur sera rétroactive au 1^{er} août 2015. Nous verrons dès publication du décret avec le secrétaire général du MEDDE et en lien avec le nouveau DG de l'ONEMA, comment agir sur le retrait des demandes de trop perçus auprès des agents émises par l'ancienne DG de l'ONEMA, en dépit d'une note contraire du secrétaire général.

L'Intersyndicale des personnels de l'environnement

Ci-dessous Carte de Noël envoyée à madame Ségolène Royale le 21 décembre 2015



*Lettre
du Père Noël
à madame la Ministre*

*Ministère de l'Ecologie,
du Développement Durable
et de l'Energie*

246, boulevard Saint-Germain

75007 PARIS



INTERSYNDICALE PERSONNELS DE L'ENVIRONNEMENT

Fonctionnaires et contractuels de l'ONCFS, ONEMA, Parcs Nationaux, Conservatoire du Littoral, Agence des Aires Marines Protégées, ATEN, PNF, EPMP

AGENTS DU SERVICE PUBLIC DE L'ENVIRONNEMENT
Espèce menacée
L'Environnement ça se défend !

Chère Ségolène,

Cette année encore, j'ai reçu de nombreux courriers de la part de vos personnels du ministère de l'Ecologie.

Quelques-uns, envoyés par des agents chargés de la gestion et de la préservation de la faune, de la flore de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ainsi que des espaces naturels, m'ont particulièrement touché.

Vous savez ma chère Ségolène comme je suis très attaché à la préservation de la biodiversité et aux espaces sauvages.

Je compte sur vous pour faire en sorte que ces agents aient enfin une réelle reconnaissance professionnelle en 2016.

Sans eux, le sens que vous donnez à votre action pour la préservation de la planète perdra toute sa force.